COMPTE-RENDU DES DIALOGUES VILLE/ASSOCIATIONS

DU 29 JANVIER 2019

RAPPEL

Les Dialogues, ce sont des temps de rencontre entre associations et représentants de la Ville qui ont pour objectif de mieux se connaître et de développer des outils et projets communs en fonction des besoins.
Tous les deux mois, la ville de Villeurbanne invite les associations inscrites à l'annuaire, toutes thématiques confondues.
Ce temps permet aux associations de se découvrir, de faire émerger des demandes ou projets communs et de s'entraider par la mutualisation de compétences et de moyens. La MIETE anime ces rencontres de façon participative et conviviale.

A L'ORDRE DU JOUR :

- Présenter différents modes de gouvernance associative
- Aborder le rôle d'administrateur.trice et de bénévole
- Questionner les modes de prise de décision au sein de l'association
- Accompagner les associations à la prise en main de la plate-forme collaborative en ligne wikilleurbanne.fr

38 ASSOCIATIONS PRÉSENTES (55 PERSONNES)

Amitié franco-éthiopienne
Artisans du monde Villeurbanne
Association ADIAF-SAVARAHM
Association des locataires Villa Urbana
Association Force Ouvrière des Consommateurs du Rhône (AFOC)
Association France-Amérique latine (AFAL)
Association la Maison de Croix-Luizet
Association nationale de défense des malades invalides et handicapés (AMI)
Association pour le cinéma (Cinéma le Zola)
Association sportive et éducative inter-générationnelle (ASEIG)
Centre culturel oecuménique Jean-Pierre Lachaize (CCO)
Centre de recherche, d'étude, de formation à l'animation et au développement (CREFAD)
Esperanto Lyon (CERL)
Chorale Arioso
Club audiovisuel de Villeurbanne (CLAVI)
Collectif des organisations de solidarité internationale issues des migrations de la région Rhône-Alpes (COSIM)
Comité Louis Braille
Ensemble au 44
France Bénévolat Lyon-Rhône
Gaïa chemins de femmes
Groupe artistique "C'est extra"
Gymnastique volontaire des Gratte-Ciel
Gymnastique volontaire Jean Jaurès
Incroyables Comestibles de Villeurbanne
La clef des chants
Les Bambins d'Ambalavao
Les jardins en transition
L'où jeu peins
Maison de la culture arménienne de Villeurbanne (MCAV)
Maison de la culture chinoise de Lyon (MCCL)
Maison de l'Initiative, de l'Engagement, du Troc et de l'Echange (MIETE)
Maison sociale Cyprian-les Brosses
Mouvement vie libre
Ondine
Pour un sourire d'enfant - Lyon
Si, si, les femmes existent
Villeurbanne scrabble
Vitacolo

Pour la ville de Villeurbanne étaient présent.e.s : Christelle Gachet (adjointe au maire à la vie associative), Hélène Cannie (coordinatrice du développement associatif) et Franck Rivoire (volontaire en service civique).

DÉROULÉ

18h10 : Introduction : mot de bienvenue par Christelle Gachet, adjointe à la vie associative, et présentation de la soirée par l'équipe de la DVACS et la MIETE

18h15 : Animation brise-glace

18h25 : Nuage de mots / brainstorming sur l'organisation interne des associations

18h35-19h15 : 3 témoignages : « l'organisation interne de mon association »
Chorale Arioso, Adiaf-Savarahm et Incroyables Comestibles de Villeurbanne

19h15-19h55 : 3 témoignages : « Pourquoi nous avons travaillé sur notre gouvernance ?»
VitaColo, Vie Libre et la Maison sociale Cyprian les Brosses

19h55 – 20h15 : Annonces diverses

20h15-20h20 : Bilan en débat mouvant

20h20 : Temps convivial

crédits photos J-C Mylne

INTRODUCTION : QUELQUES RAPPELS SUR LE CADRE DE FONCTIONNEMENT DES ASSOCIATIONS

Propos de Hoël Ascouet, co-directeur de la Maison des Initiatives de l'Engagement du Troc et de l'Échange.

Les associations sont régies par la loi 1901 qui est consultable sur le site https://www.legifrance.gouv.fr/.

De cette loi nous pouvons retenir deux points cruciaux :
1. Une association existe lorsqu'au moins deux personnes se réunissent dans un but autre que de partager des bénéfices.
Article 1 :
L'association est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices. Elle est régie, quant à sa validité, par les principes généraux du droit applicables aux contrats et obligations.

2. Pour bénéficier de la personne morale de l'association (ouvrir un compte, s'assurer, etc.) il faut déclarer, notamment, les personnes chargées de l'administration et rédiger des statuts.
Article 5 :
Toute association qui voudra obtenir la capacité juridique prévue par l'article 6 devra être rendue publique par les soins de ses fondateurs.
La déclaration préalable en sera faite au représentant de l'Etat dans le département où l'association aura son siège social. Elle fera connaître le titre et l'objet de l'association, le siège de ses établissements et les noms, professions et domiciles et nationalités de ceux qui, à un titre quelconque, sont chargés de son administration. Un exemplaire des statuts est joint à la déclaration. Il sera donné récépissé de celle-ci dans le délai de cinq jours.

Par conséquent, la loi 1901 laisse libre l'assemblée constituante de choisir son organisation, ses méthodes de prises de décisions, l'accueil de nouveaux membres…

Il n'y a pas de définition de ce qu'est et ce que doit être un conseil d'administration, une assemblée générale, un bureau, un président, un trésorier. Autrement dit nous sommes libres d'en utiliser, ou non, dans nos associations et surtout responsables de définir explicitement leurs rôles, fonctions et mandats.
Pour conclure, les associations et leurs organisations sont aussi diverses que leurs objectifs. Le but de cette rencontre est que chacun soit en mesure de questionner ses pratiques, de partager avec les personnes présentes.

Animation brise-glace

3 questions ont été posées aux associations présentes. Elles ont répondu en utilisant la technique du débat mouvant..

Est-ce qu'il y a un conseil d'administration (CA) dans mon association ?

La majorité a répondu 2h. Un deuxième groupe, plus restreint, a répondu 3h. Quelques uns se réunissent moins de 2h ou plus de 3h et une personne répond 8h (une journée)
Remarque : Le rôle et les missions du CA peuvent varier d'une association à l'autre. D'où cette grande disparité sur le temps de réunion. Même si, ici encore, on repère que la réunion doit durer en général entre 2 et 3 heures.

A quelle fréquence se réunit mon CA ?

Presque toutes les associations présentes ont répondu "oui", sauf 3 qui ont répondu avoir uniquement un bureau.
Remarque : les appellations de bureau et CA n'étant pas définies par la loi ou la réglementation, c'est aux personnes qui composent l'association de choisir le nom et la fonction de leurs instances.

Combien de temps dure mon CA ?

La majorité a répondu 2h. Un deuxième groupe, plus restreint, a répondu 3h. Quelques uns se réunissent moins de 2h ou plus de 3h et une personne répond 8h (une journée)
Remarque : Le rôle et les missions du CA peuvent varier d'une association à l'autre. D'où cette grande disparité sur le temps de réunion. Même si, ici encore, on repère que la réunion doit durer en général entre 2 et 3 heures.

POUR MOI, L'ORGANISATION INTERNE D'UNE ASSOCIATION C'EST :

À partir de ce brainstorming, ce qui ressort, c'est :

- l'importance du bureau dans le fonctionnement de l'association
- l'association entre "gouvernance" et "organisation interne"

Jean-Louis Laville chercheur au CNAM, définit la gouvernance ainsi :
"la gouvernance consiste en l'ensemble des mécanismes permettant un alignement du fonctionnement de l'organisation sur les objectifs et les valeurs du projet associatif."
On notera en arrière plan plusieurs thématiques :

- les personnes : bénévoles, salarié.e.s, administrateur.trice.s, etc.
- les instances : réunion, assemblée générale, commissions, etc.
- les valeurs : démocratie, solidarité, partage, convivialité etc.
- les documents "cadre" : statuts, projet associatif, règlement

C'est l'articulation et l'organisation de toutes ces idées qui nous permet de définir le fonctionnement de notre association. On notera que certains mots sont peu ressortis bien qu'ils nous semblent primordiaux : "responsabilité", "mandat" et "délégation"

Témoignages : "L'organisation interne de mon association"

Intervenant.e.s : Jean-Marie Morin, président de la Chorale Arioso, Séverine Gana assistante de direction dans l'association Adiaf-Savarahm, et Catherine Peaud, secrétaire des Incroyables comestibles

LA CHORALE ARIOSO

Instances :

Chorale avec un répertoire principalement orienté « chansons » et constitué d'un public adulte (de 30 à 85 ans). L'effectif réside dans la métropole élargie, le recrutement se fait majoritairement sur Villeurbanne où nous sommes implantés depuis 35 ans.

L'association a un modèle plutôt « classique » dans sa gouvernance : une Assemblée Générale par an qui élit un bureau de dix personnes maximum dans lequel participe le chef de chœur (non élu mais nommé).

Les réunions ont lieu environ une fois tous les deux mois. Le bureau est renouvelé par moitié tous les ans pour essayer de maintenir une forme de continuité.

Mode de prise de décisions :

Le président pointe la question de la représentativité des décisions qui relève souvent des avis de chacun et moins d'une position consensuelle : trop de représentation « en nom propre ».

Pendant une AG, les décisions sont débattues auprès de tous. Au fil de l'année, la décision revient au bureau. « On ne peut pas, à chaque fois qu'il y a une décision à prendre, la soumettre à l'ensemble du groupe. Par principe un bureau est fait pour ça ». S'il y a désaccord, la décision finale n'est pas votée mais prise au consensus.

Qui est responsable ? De quoi ?

Rôle de l'intervenant : Président.

D'après l'intervenant, l'idée de continuité au sein du Bureau est très réelle. Le Bureau reste quasiment immuable. Le fait que le président soit considéré comme étant « président à vie » pose question.

Points forts :

Le groupe est très soudé.

Points faibles :

Le bureau étant quasiment immuable, sur les 37 choristes représentés, les 2/3 se « laissent porter » par le processus."

INCROYABLES COMESTIBLES DE VILLEURBANNE

Instances :

L'objet de l'association : inciter à planter et entretenir des jardins un peu partout à Villeurbanne sur l'espace public. L'association compte 92 sympathisants dont 10 actifs réguliers .

Le bureau est composé de quatre personnes qui ont co-construit l'association et qui se réunissent quatre fois par an.

L'organisation est pensée par jardins : chaque jardin est autonome. Chaque membre du bureau gère plusieurs jardins.

Qui est responsable ? De quoi ?

Rôle de l'intervenante : secrétaire.

Témoignages : "L'organisation interne de mon association"

Intervenant.e.s : Jean-Marie Morin, président de la Chorale Arioso, Séverine Gana assistante de direction dans l'association Adiaf-Savarahm, et Catherine Peaud, secrétaire des Incroyables comestibles

Mode de prise de décisions :

Le fonctionnement gravite autour de 10 bénévoles dont les quatre personnes du bureau. Les référents des jardins, à condition qu'ils respectent la charte internationale (collectif international fondé en 2008 en Angleterre) sont libres de faire ce qu'ils souhaitent. L'intervenante estime que la prise de décision est loin de s'apparenter à de la gouvernance «organisée ». Le fait que chaque jardinier soit autonome sur son jardin entraîne un manque de communication et de prise de décisions collectives : « Beaucoup dans le collectif, et pas assez dans l'associatif »

Les seules prises de décision identifiées récemment par l'intervenante concernent la mise à jour des statuts et le budget : des dons des membres et un soutien de la mairie (l'association n'a pas de cotisation obligatoire.) Cette décision est prise au consensus.

Points forts :

La présidente qui tient le gouvernail est le point fort, elle maintient le cap originel de solidarité et de partage.

Points faibles :

L'association compte de nombreux jardiniers mais « Quand les jeunes changent de quartier, les plantes restent en plant ! ». A chaque nouveau départ, il faut tout recommencer à zéro. C'est peut-être sur ce point que l'intervenante estime qu'il y aurait un « manque de gouvernance dans la coordination ». N'ayant pas trouvé le moyen d'échanger transversalement, le bureau n'est pas toujours en mesure de maintenir l'existant et d'accompagner de nouveaux projets.

ADIAF SAVARAHM

Instances :

Association d'aide à domicile qui compte 300 salariés pour 3 000 familles accompagnées sur 105 communes de la région Auvergne-Rhône-Alpes et de la Métropole de Lyon. L'association œuvre selon les prérogatives de l'action sociale de la CAF, de la périnatalité, protection de l'enfance, de l'action sociale de la métropole auprès des situations de handicap enfant/adulte/seniors.

L'association est une « grosse machine » disposant d'un bureau (se réunissant une fois par mois), d'un CA, d'une AG (se réunissant une fois par an).

Qui est responsable ? De quoi ?

Rôle de l'intervenante dans l'association : assistante de direction, travaille également sur des points précis de communication et qualité, en autonomie et en lien direct avec le directeur.

Le président (bénévole) travaille une fois par semaine avec le directeur (salarié). L'ensemble du CA est composée de bénévoles.

Témoignages : "L'organisation interne de mon association"

Intervenant.e.s : Jean-Marie Morin, président de la Chorale Arioso, Séverine Gana assistante de direction dans l'association Adiaf-Savarahm, et Catherine Peaud, secrétaire des Incroyables comestibles

Mode de prise de décision :

Le bureau et le CA décident des orientations, cette voix est portée par le président. Le collectif est consulté (encadrement, salariés, bénéficiaires, partenaires..).

Les décisions sont prises par le bureau, le Président et/ou le directeur : tout projet est entendu mais validé au départ selon ce processus.

Points forts du modèle:

L'association porte des valeurs fortes (respect des droits des bénéficiaires) portées par tous, bénévoles et salariés.

Points faibles du modèle :

Lenteur de la prise de décision parfois.

Par ailleurs, l'aide à domicile devient un marché, les valeurs dépassent les moyens, l'association doit se battre continuellement pour obtenir ces moyens.

Autres modèles présentés par des associations présentes

1) Rapport entre le conseil d'administration et le bureau :

- le bureau prend les décisions, le CA les entérine
- ou le bureau propose /le CA valide

2) Rapport entre association locale et association nationale à laquelle elle est affiliée :

Quand une association locale (ou antenne) dépend d'une association nationale qui englobe beaucoup de petites structures départementales indépendantes. La structure nationale compte 7 salariés, et chaque département a généralement autant de salariés.

Le bureau restreint (au niveau départemental) permet de prendre des décisions collectives : les décisions prises en haut lieu n'ont pas forcément à être acceptées par les branches départementales. La structure nationale propose, conseille, la décision est ensuite indépendante.

3) L'ass. France Amérique latine est composée de 300 adhérents "de coeur" mais seulement 40 à jour de cotisation. Les décisions se prennent au niveau du CA : les projets sont discutés au CA, s'il n'y pas de consensus la décision est soumise au vote, si toutefois il y a égalité, c'est la voix du président qui l'emporte.

4) Dans l'ass. les Jardins en transition, le CA composé de six coprésidents (en plus de l'ancien président avant que le modèle de change), et d'un trésorier.

La volonté de changement de modèle découle d'une volonté d'horizontalité. Auparavant, le président devait trancher, mais ce n'est finalement pas le rôle qu'il voulait endosser. Depuis la mise en place de la co-présidence une nouvelle question se pose cependant : comment trancher ?

5) L'association Ondine, n'a ni président, ni secrétaire, ni trésorier : direction collégiale, le pouvoir est le même pour chacun au sein du CA. La décision est prise au consensus, ce qui implique de prendre le temps de discuter.

Témoignages : « Pourquoi nous avons travaillé sur notre gouvernance »

Intervenant.e.s : Arnaud de Béchevel, directeur général de VitaColo, Jean-Claude Mylne, président de Vie Libre, et Anne Sanlaville co-présidente de la Maison sociale Cyprian les Brosses.

VIE LIBRE

L'action s'articule autour d'un projet de santé publique d'aide aux personnes souffrant d'alcoolisme (accueil des malades au sein de permanences). L'association nationale a été fondée en 1953 et constituée comme un syndicat, basée sur des comités correspondant à des villes, départements, régions. Elle couvre tout le territoire national.
Les sections se créent à partir d'un noyau de malades qui se fédèrent autour d'un projet. La section élit un délégué. Le comité de section en son sein élit un bureau pour trois ans. A chaque échelon de la hiérarchie, il y a une élection pour trois ans.

Il n'y a pas de hiérarchie de responsabilité au niveau du CA et du bureau de la section bien qu'elle ait été pensée dans les statuts pour répondre à des obligations administratives, de déclaration de statuts (6 membres de bureau , trésorier, secrétaire, président). Les membres prennent des décisions au consensus et ont beaucoup d'autonomie. Les sections sont en mesure de construire des projets, bâtir des partenariats, demander des subventions, indépendamment du siège.

Si le mode de gouvernance a évolué vers ce format horizontal, c'est parce que les délégués étaient élus par les membres adhérents malades ou abstinents volontaires : cependant les personnes qui pouvaient boire n'avaient pas le droit de vote (ce qui a fini par changer), et ne peuvent toujours pas être élus au bureau. Les élus sont des anciens malades, s'ils rechutent ils perdent leur délégation. Le cadre précis et restreint posé par le ministère de la santé fait que l'association n'est pas totalement libre de ses mouvements : il y a de fait une exclusion de certains membres du processus de décision. Aujourd'hui l'idée est de permettre aux sympathisants (non malades) de rentrer dans le comité de section avec une voix consultative. (ce qui permet le renouvellement des membres).

MAISON SOCIALE CYPRIAN LES BROSSES

Centre social créé pour promouvoir l'épanouissement individuel et collectif par le biais d'animations et de services et créer une dynamique sur les quartiers de Cyprian et des Brosses. Association de 55 salariés, soit 25 équivalents temps plein. L'association a un comité de présidence depuis 2004, elle s'est posée la question de savoir comment partager la responsabilité de la présidence, comment être plus collégiale, démocratique. En 2004, l'association a fait appel à un avocat et pris conseil auprès d'un autre centre social afin de repenser ses statuts.

Suite à ce travail, les statuts ont été modifiés pour permettre au conseil d'administration d'élire une personne présidente ou un ensemble de personnes co-présidentes. Depuis la modification, la présidence a toujours été partagée collégialement.
L'avantage de cette organisation est que la décision n'est jamais prise par une seule personne. Des temps de réunions sont aménagés toutes les semaines avec la directrice : ce qui permet de ne pas prendre les décisions à chaud, dans la précipitation, et de toujours émettre des choix collégiaux.

Témoignages : « Pourquoi nous avons travaillé sur notre gouvernance »

Intervenant.e.s : Arnaud de Béchevel, directeur général de VitaColo, Jean-Claude Mylne, président de Vie Libre, et Anne Sanlaville co-présidente de la Maison sociale Cyprian les Brosses.

VITA COLO

Association organisant des colonies de vacances depuis 2008, ayant pour but de favoriser la mixité sociale pour l'émancipation individuelle et collective. Les membres se fédèrent autour de la volonté d'agir sur le droit aux vacances et l'épanouissement personnel par la pédagogie de projet et la sécurité affective.
Les fondateurs sont restés membres du conseil d'administration depuis la création. Soucieux de la pérennité du projet et de "passer la main" à d'autres, les fondateurs ont engagé en 2015 une réflexion sur leur fonctionnement interne pour permettre un renouvellement de la gouvernance et que tous les acteurs concernés par le projet puissent prendre part à la gouvernance, en incluant les animateurs, les enfants bénéficiaires, les directeurs de colonie, les cuisiniers, le personnel d'entretien, etc. L'idée étant de rassembler les associations autour du projet et non autour de personnes fondatrices, afin d'en assurer la pérennité.

Aujourd'hui le CA est composé de 14 membres dont des animateurs, des directeurs de colonie, des cuisiniers, du personnel d'entretien, des enfants pour un mandat de 3 ans non renouvelable. Il n'y a plus aucun fondateur et ça fonctionne.
Vitacolo dispose d'un plan d'orientation triennal, permettant d'adapter son projet associatif aux réalités changeantes de la société. C'est ce qui permet de donner le cap.
L'ass. est contrainte de rechercher en permanence de nouveaux administrateurs du fait que les mandat sont non renouvelables. Les adultes ont parfois peur des responsabilités, les enfants non ! Il n'a donc pas été difficile de faire entrer des enfants au CA.
Plus d'infos : www.vitacolo.fr et 04 78 64 26 99

A savoir : des mineurs peuvent être membres d'un CA. Pour en savoir plus : https://www.associations.gouv.fr/le-mineur-dans-l-association.html

RÉFLEXIONS ...

– Les nouvelles formes d'engagement des personnes questionnent le fonctionnement des associations. Jacques Ion traite de cette question dans le livre S'engager dans une société d'individus, Jacques Ion, 2012, ed. Armand Colin

– A travers le changement du mode de gouvernance, peut subsister l'inquiétude que les valeurs de départ puissent ne pas être respectées si une majorité venait à les contredire. Est-ce un risque à prendre ?

– L'association est née au début du 19e en opposition au capitalisme, construite comme étant à but non-lucratif (son capital est un bien commun, qui ne rémunère pas. Il n'y a pas d'actionnaire.). Elle est donc pensée de base comme étant une voie alternative. Ne faut-il pas penser les prises de décision selon ces principes ?

- Il est possible de fonder son association en déclarant un collège décisionnaire à la préfecture.

- Plusieurs associations disposent d'un document fondateur et / ou d'un projet associatif qu'elles actualisent : ce document socle permet de donner le cap sur plusieurs années, indépendamment des changements au sein de la gouvernance. Il est en général établi de façon collective avec tous les acteurs concernés par le projet, ce qui permet de dynamiser l'association, de se poser les bonnes questions ensemble et de s'assurer que l'on répond bien aux nécessités du moment.

ÉLÉMENTS DE CONCLUSION

S'il faut retenir une seule chose de toutes ces réflexions, c'est qu'il n'y a pas une organisation type à calquer sur toutes les associations. Chaque association, en fonction de son objet, de son histoire et de ses valeurs, doit trouver son mode de fonctionnement propre parmi une grande diversité des modèles possibles. Il est important de ne pas passer à côté de ce travail de questionnement pour être le plus en adéquation possible entre l'objet et le fonctionnement interne.

Bilan

Les personnes présentes ont été invitées à répondre aux questions suivantes :
Qu'avez-vous pensé :
- de la forme de ces rencontres (les techniques utilisées) ?
- Du fond (le contenu ce qui a été abordé) ?
- Du rythme (la durée globale, le temps passé à chaque étape, technique) ?

A chacune de ces questions, la quasi-totalité des participantes et participants ont fait part de leur satisfaction.

Lors des prises de parole qui ont accompagné le vote, il est ressorti :
- un intérêt général pour la thématique de la soirée et la présentation sous forme de témoignages
- le regret de certains de ne pas avoir eu de temps de travail en petits groupes lors de ces dialogues (la forme varie d'une rencontre à l'autre, en fonction de la thématique, mais la ville de Villeurbanne et la Miete s'efforcent de mettre en place des petits groupes régulièrement pour que tout le monde puisse prendre la parole)
- Un point de vigilance collective à avoir pour l'inclusion de toutes et tous : mea culpa de la Ville et de la MIETE pour ne pas avoir adapté les techniques d'animation à la présence d'une personne non-voyante et ne pas avoir demandé aux personnes présentes de permettre sa participation. Merci à tous d'être vigilants pour accompagner au-mieux les personnes qui pourraient avoir besoin d'une attention particulière pendant ces Dialogues … et en dehors !

Enfin la Ville et la MIETE tiennent à remercier les personnes qui ont accepté de venir témoigner pour donner forme et richesse à ces Dialogues. Ainsi que Jean-Claude Mylne qui a pris les photos illustrant ce compte-rendu.

PETITES ANNONCES

1) La boutique des sciences de l'université de Lyon : appui scientifique pour les associations

Cécile Rondeau et Pauline Bryere sont venues présenter cette action qui permet de mettre à disposition gratuitement des stagiaires de niveau master auprès des associations afin de les accompagner. Plusieurs associations villeurbannaises ont déjà expérimenté ce dispositif : le CCO, le CMTRA, la société des jardins ouvriers, etc.

Votre association rencontre un problème d'ordre scientifique ?
La boutique des sciences va vous permettre d'y répondre en mobilisant des étudiants et chercheurs qui réaliseront avec vous une étude sur votre sujet.
Structure à but non lucratif, la Boutique des sciences vous apportera des éléments validés scientifiquement pour produire des connaissances mobilisables dans divers contextes. C'est l'occasion également pour votre structure d'accroître des capacités d'analyse et d'action.

L'équipe de la Boutique vous accompagne tout au long du projet, du dépôt de la demande à la restitution des résultats et s'assure du bon fonctionnement et de la coordination acteurs de l'étude.

Comment procéder ?
Soumettez-nous votre question à tout moment de l'année. Elle sera étudiée par l'équipe de la Boutique des sciences et par le comité scientifique, puis reformulée en question de recherche. Le choix du type de projet sera ensuite examiné avec vous.
Les étapes suivantes dépendent du format sélectionné : les challenges scientifiques et projets tutorés ne suivent pas de calendrier précis et peuvent être organisés à différents moments de l'année.

Pour en savoir plus : http://boutiquedessciences.universite-lyon.fr/boutique-des-sciences-/

PETITES ANNONCES

2) Formations à venir :

- 7 février à 19h : RGPD - Quelles implications pour les Associations ? (Maître Benoît Dumollard) - Formation gratuite proposée par l'Office du sport villeurbannais. Pour plus d'information et le programme complet des formations : http://s752598488.onlinehome.fr/associations/

– 13 février à 14h : Sicabulle et la MIETE proposent une formation à l'animation de débat (https://scicabulle.us11.list-manage.com/track/click?u=a3a99f480a1eae99205c780f0&id=fd225532b5&e=40354a16f4)

– 14 février : réunion d'information autour des assurances, au Palais du Travail, proposé par le CCO. Voir toutes les formations du CCO : :https://www.cco-villeurbanne.org/evenements/formations/

3) Spectacle débat autour de l'engagement associatif :

– samedi 9 février : le Rize propose une pièce de théâtre autour de l'engagement associati http://lerize.villeurbanne.fr/agenda/enquete-de-sens-association-et-benevolat/

ANNEXES

LA RIVIèRE DU DOUTE OU DéBAT-MOUVANT

-> technique qui permet le recueil d'avis à une question ou une affirmation en se positionnant dans l'espace en fonction que l'on soit d'accord ou pas d'accord, satisfait ou non.

Matériel nécessaire : aucun, éventuellement une ficelle pour symboliser la rivière.

Déroulé : L'animateur.trice énonce une affirmation ou une question en indiquant le côté où se placer si on est d'accord/satisfait et le côté pas d'accord/non satisfait. Plus les personnes sont satisfaites ou insatisfaites, plus elles se placent aux extrémités. L'animateur.trice invite ensuite les personnes à se positionner.
L'animateur.trice interroge ensuite quelques participants afin d'avoir plus d'éléments. Les participants peuvent changer de place au fur et à mesure des discussions et de l'avancée du débat.
Cette technique peut avoir plusieurs objectifs : soit recueillir les différents avis, soit aboutir à un consensus. Dans ce dernier cas, le débat continue jusqu'à ce que tout le monde soit positionné du même côté.

Point divers : La durée de cette technique varie en fonction des objectifs souhaités.

LE NUAGE DE MOTS

--> technique qui facilite la production d'idées d'un individu ou d'un groupe.

Matériel nécessaire : un vidéoprojecteur, téléphones portables/ordinateurs

Déroulé : L'animateur.trice crée un sondage sur mentimeter.com permettant de poser ses représentations sur une thématique
Il faut ensuite le vidéoprojeter et inviter les participant.e.s à partager ce que la thématique leur évoque
Quand cela est pertinent, l'animateur.trice peut regrouper les idées par thèmes ou grands ensembles.

Point divers : cette méthode de brainstorming est souvent utilisée comme première étape dans un travail pour avoir une vue d'ensemble sur un problème ou un thème

Les abaques de Régnier

->technique qui permet le recueil d'avis à une question ou une affirmation en se positionnant dans l'espace en fonction que l'on soit d'accord ou pas d'accord, satisfait ou non.

Matériel nécessaire : autant de liasses de papiers de couleurs (4 au moins) que de participants. Il est important que les couleurs soient dans le même ordre. Pour les personnes daltoniennes, malvoyantes ou non voyantes, on peut couper un angle d'une des couleurs afin de donner un repère au papier qui symbolisera le plus positif.

Déroulé : L'animateur.trice énonce une affirmation ou une question en indiquant la couleur a présenté si on est d'accord, puis la couleur pour plutôt d'accord, plutôt pas d'accord, pas d'accord du tout. Il peut aussi réserver une couleur pour ne pas se prononcer. Il faut éviter d'utiliser une couleur pour exprimer la neutralité afin d'amener les partcipant.e.s à se positionner.
L'animateur.trice interroge ensuite quelques participants afin d'avoir plus d'éléments pour expliquer le choix de la personne.
Cette technique peut avoir plusieurs objectifs : soit recueillir les différents avis, soit aboutir à un consensus. Dans ce dernier cas, l'animateur.trice peut demander aux personnes qui ne sont pas d'accord ce qu'il faudrait changer pour qu'elles le deviennent.